

CHARTRE DES VALEURS DE LA LIBRAIRIE PRINCIPES D'ACTION DU SYNDICAT DE LA LIBRAIRIE FRANÇAISE



Le Syndicat de la librairie française représente et défend les librairies indépendantes, indépendantes dans leur statut juridique et/ou dans leur fonctionnement et leur organisation.

Les librairies indépendantes se caractérisent par des engagements et des valeurs qui fondent la singularité de leur profession et donnent un sens à son action collective.

Ainsi, les librairies se vivent-elles comme :

- Des **lieux de commerce et de culture** engagés **pour le livre et pour la lecture** ayant à cœur de relayer auprès du plus grand nombre le travail des auteurs et des éditeurs ;
- Des lieux pour faire vivre **la création**, défricher et innover par le style, les mots et les images ;
- Des lieux qui prennent **le temps** pour défendre des livres dans la durée et accueillir les flâneries des clients ;
- Des lieux de **découverte** qui aiment sortir des sentiers battus ou des idées reçues ;
- Des lieux **ouverts, tolérants et respectueux de toutes et tous**, sans distinction d'âge, d'origine ethnique, sociale ou culturelle, de religion ou d'orientation sexuelle ;
- Des lieux soucieux des **clients** à travers le soin apporté à leur accueil, aux services qui leur sont proposés comme à la qualité des espaces ;
- Des lieux où s'épanouit **la diversité**, à travers les assortiments, les publics, les profils des équipes ;
- Des lieux d'**ouverture** qui rejettent tout dogmatisme et accueillent les opinions les plus variées, dès lors que celles-ci tolèrent elles-mêmes la différence et la contradiction ;
- Des lieux de **plaisir**, où s'expriment les émotions, la curiosité, la passion ;
- Des lieux incarnés qui valorisent **la relation humaine**, l'échange, le partage, la réciprocité avec les clients-lecteurs, avec les auteurs, avec les autres professionnels du livre et au sein de leurs équipes ;
- Des lieux **indépendants** où les choix des libraires et ceux des clients sont libres ;
- Des lieux **animés et singuliers** qui reflètent des personnalités et résistent au formatage ;
- Des lieux **soucieux de transmettre** et de **se transmettre** pour construire des histoires personnelles et professionnelles ;
- Des lieux inscrits dans leur **environnement**, leur quartier, leur ville ou village, mais aussi, plus globalement, dans le monde qu'ils ont à cœur de protéger.

(...)

Les valeurs incarnées et défendues par les libraires servent naturellement de base au travail de leur syndicat. Elles sont au cœur de l'action collective de notre profession et des principes qui doivent la guider.

Dans ce cadre, le Syndicat de la librairie française s'attache à :

- Fédérer, représenter et défendre les libraires indépendants en respectant leur **diversité**, en se faisant le porte-parole de leurs **valeurs** et en privilégiant l'**intérêt général** ;
- Contribuer, au nom de la profession des libraires et dans le secteur qui est le sien, à la défense des principes de la **République** et des **droits fondamentaux** ainsi qu'à la lutte contre les violences et harcèlement sexuels et sexistes, à la lutte contre les discriminations et aux actions en faveur de la transition écologique ;
- Respecter le principe d'une adhésion directe afin que chaque avis et chaque parole compte à **égalité** quelle que soit la taille, le profil ou l'implantation géographique de la librairie ;
- Être un lieu de partage, de mise en commun et d'échange favorisant la cohésion et l'**unité** afin de donner plus de poids aux positions portées par la profession ;
- Coopérer de manière étroite avec les **associations et groupements de libraires**, au service de la profession dans son ensemble ;
- **Accompagner** et conseiller les libraires au quotidien ;
- Œuvrer sans relâche à l'**amélioration de leur économie** grâce, notamment, à des outils collectifs, à l'engagement dans les négociations interprofessionnelles et aux revendications visant à faire bénéficier les libraires de conditions commerciales leur permettant de financer leurs services qualitatifs, tel que l'exige la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre.
- S'attacher à ce que les **salariés** des librairies puissent être intéressés à ces améliorations économiques ;
- Défendre la régulation du marché du livre, particulièrement à travers les lois sur le **prix unique du livre**, garantes des équilibres en matière de création et de diffusion ;
- Sans minimiser les désaccords et les négociations nécessaires, privilégier des relations équilibrées et constructives avec les autres professions au sein de la filière afin de bâtir des **coopérations** et des expérimentations en faveur du livre et de la lecture ;
- **Éclairer la profession** grâce à un travail d'étude et de prospective sur les évolutions du métier et de son environnement ;
- Contribuer à maintenir un haut niveau d'**exigence professionnelle** dans l'exercice du métier comme dans les formations initiales et continues.

Le Syndicat de la librairie française agit dès lors que les valeurs ou les missions décrites ci-dessus sont en jeu et lorsqu'un impact sur la profession des libraires est avéré en propre. Il n'a pas vocation à se substituer aux partis politiques ni aux associations militant pour des causes politiques.

Syndicat de la librairie française
www.syndicat-librairie.fr

